

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REVENUS NON COMMERCIAUX ET ASSIMILÉS RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

N° 2035 - 2011

															winter.	net De				
Jours et heures de réce	eption c	lu service			>															
																		_		
Adresse du service où cette déclaration do être déposée	oit				>														•	
Identification du destin	nataire		I		_															
				·																
Adresse du déclarant	_																		1	
(Quand celle-ci est diff de l'adresse du destina																		_		
S.I.E.		N° dossier		Clé		Régime		IFU												
DÉCLARANT	N° siret						\top							N° de						
BECEMUIVI	iv siret													téléphone						
Indiquez ci-contre les é	ventuell	es modificati	ions in	tervenue	s															
(ancienne adresse en ca rectification des inform	as de cha	ıngement au	1er jan	vier préc	édent															
					,															
Adresse des cabinets s	secondai	res:																		
Adresse du domicile d	u déclar	ant:																		
Nature de l'activite	é:													e début o rofessio			, 1	. 1	1 1	ı
SI VOUS ÊTES MEI	MBRE :	Déno	mina	tion et a	adres	se du gr	oupe	ment, o	de la so	ociété :										
• d'une société ou d'un s	groupeme	ent																		
exerçant une activité libe soumis à l'impôt sur les soo		on																		
30timis a timpot sur tes soc	cietes																			
d'une société civile de mo																				
_	oyens	TIFS À L'A	NNE	Е 201	0 01	U À LA 1	PÉRIC	ODE D	u:			AU	J					a comm		
d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION	oyens S RELA N DES									report	ter sur l			on de r	evenus	ou ce	ssé en			
d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS	S RELA N DES	ÉLÉMEN [.]	TS D'	IMPOS	SITIC	ON (Ce	s résı	ultats s			ter sur l				evenus Déficit	ou co	ssé en 042)			
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (s	S RELA N DES tice	ÉLÉMEN des lignes	TS D ′ 46 ou	IMPOS 47 de l'	SITIC anne	ON (Ces	s résu B)	ultats s Bér	sont à	:		la déc	laratio	I)éficit :	ou co	ssé en 042)			
d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (s Revenus de capitaux	S RELA N DES tice report o	ÉLÉMEN des lignes des (y con	TS D ′ 46 ou	IMPOS 47 de l'	anne	N (Cesexe 2035	s résu B)	ultats s Bér	sont à	:		la déc	à long	I terme do	Déficit	ou ce	ssé en 042)			
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (Revenus de capitaux 2- Plus- values © au taux de	S RELA N DES tice report of x mobil ie imposa 16 %	ÉLÉMEN des lignes 4 iers (y con	TS D ′ 46 ou	IMPOS 47 de l'	anne	exe 2035 impôt) (long terme art. 238 qu	B) e exoné indecie	Bér Érées	sont à	:		la déc	à long est diff (art.39	terme do férée de 2 quindect	ont l'impos 2 ans ies I-1 du	ou ce	042)			
RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (s Revenus de capitaux 2- Plus- values © au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du CG	S RELANDES tice report of x mobil to the imposation of the imposat	ÉLÉMEN des lignes 4 iers (y con	TS D' 46 ou npris l	IMPOS 47 de l' les créd	anne its d'	exe 2035 impôt) (long terme art. 238 qu long terme art. 151 sep	B) e exoné indecie exoné oties A co	Bér Bér érées es du CGI érées	néfice	:		la déc	à long est diff (art.39 à long	terme do	Déficit : ont l'impos 2 ans ies I-1 du onérées	ou ce s n° 2	042)			
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (servenus de capitaux 2- Plus- à long term values à long term values (au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du CG 3- Exonération et a	S RELANDES tice report of x mobil to the imposa 16 %	ÉLÉMEN des lignes 4 iers (y con	TS D' 46 ou npris l	47 de l' les créd	anne its d'	exe 2035 impôt) (long terme art. 238 qu long terme art. 151 sep	B) e exoné indecie exoné oties A co	Bér Bér érées es du CGI érées	néfice	:		la déc	à long est diff (art. 39 à long (art. 15	terme do férée de 2 quindect terme ex 51 septies	ont l'impos 2 ans ies I-1 du onérées B du CGI	ou ces n° 2	042)			
RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no Revenus de capitaux Plus- values au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du CG Exonération et a (cocher la case ci-desso	S RELA N DES tice report of x mobil the imposa 16 % abatter bus corres	des lignes diers (y con	46 ou npris l t 2 p	47 de l' 48 créd des créd pratique	d'anne d'	ON (Cestaxe 2035) impôt) (classification of the control of the co	B) e exoné indecie e exoné ce :	Bér érées es du CGI érées du CGI)	néfice	:		la déc	à long est diff (art. 39 à long (art. 15	terme do férée de 2 quindect terme ex 51 septies	Déficit ont l'impor ans ies I-1 du onérées B du CGI	ou ce s n° 2	 			
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (servenus de capitaux 2- Plus- à long term values au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du CG 3- Exonération et a (cocher la case ci-desso Entreprise nouvelle, art. 44	S RELA N DES tice report of x mobil the imposa 16 % abatten bus corres, sexies :	des lignes des lignes des lignes des lignes des des lignes des des des des des des des des des d	46 ou npris l t 2 p re situat	47 de l' 48 créd des créd pratique tion)	its d' à () à () à () Es Sur ée en 2	exe 2035 impôt) (long terme art. 238 qu long terme art. 151 sep	B) e exoné indecie e exoné oties A c ce :	Bér Bér érées & du CGI érées du CGI)	néfice	s s		la déc	à long est diff (art.39 à long (art. 15	terme do férée de 2 quindect terme ex 51 septies	Déficit ont l'impos ans ans es l-1 du onérées B du CGI oles au taux (ou d'ent	ou ce s n° 2 :	 			
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (s Revenus de capitaux 2- Plus- à long term values à au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du CG 3- Exonération et a (cocher la case ci-desso Entreprise nouvelle, art. 44 Entreprise nouvelle, art. 44	S RELA N DES tice report of x mobil the imposa 16 % abatten bus corres, sexies :	des lignes 4 iers (y con ble nents ③ e pondant à vote 225 :	46 ou npris l t 2 p re situat Activ	47 de l'des créd	its d' à à à à () à à ces Sur ée en 2	DN (Cee exe 2035 impôt) (cee impôt) (cee inpôt) (cee i	B) e exoné indecie e exoné oties A c ce :	Bér Bér érées & du CGI érées du CGI)	néfice	s sutres disp	oositifs :	-values à	à long est diff (art.39 à long (art. 15 long term	terme do férée de 2 quindect terme ex 51 septies	Déficit ont l'impos ans ans es l-1 du onérées B du CGI oles au taux (ou d'ent	ou ce s n° 2 :	 			
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (servenus de capitaux 2- Plus- à long term values au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du CG 3- Exonération et a (cocher la case ci-desso Entreprise nouvelle, art. 44	S RELA N DES tice report of x mobil the imposa 16 % abatten bus corres, sexies :	des lignes diers (y con ble diers (y con ble diers (y con ble diers (y con diers (y	46 ou npris l t 2 p re situat Activart. 4	47 de l' les créd pratique tion) vité exerce 44 octies o exonératio es innovar	à à de constant de	DN (Cee exe 2035 impôt) (cong termo art. 238 qu long terma art. 151 sep r le bénéfic cone franch 44 octies A	B) e exoné indecie e exoné oties A c ce :	Bér Bér érées & du CGI érées du CGI)	And Dat dan	s de débu s le régim	oositifs : t d'activité (e visé ci-ava	-values à	à long est diff (art.39 à long (art. 15 long term Date de un des	terme do férée de 2 quindec terme ex 51 septies ne imposab e création régimes v	ont l'impor 2 ans 2 ans B du CGI oles au taux (ou d'ent isés ci-av	ou cc s n° 2	042) 			
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (s Revenus de capitaux 2- Plus- à long term values à au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du CG 3- Exonération et a (cocher la case ci-desso Entreprise nouvelle, art. 44 Entreprise nouvelle, art. 44 Zones franches DOM, art. 44 quaterdectes :	S RELA N DES tice report of x mobil te imposa 16 % sign abatten bus corres sexies : quindecid	des lignes diers (y con ble diers (y con ble diers (y con	46 ou npris l t 2) pre situat Activart. 4 ble à l'éntreprise mono ée	47 de l' les créd pratique tion) vité exercé 44 octies o exonératio es innovar- tablisseme	anne anne a anne a a a a a a a a a a a a a a a a a a a	impôt) (Cerexe 2035) impôt) (Indicate a constant 238 quant 238 quant 238 quant 151 septimbre a constant 236 quant 251 septimbre a constant 251 sep	B) e exoné indecie e exoné oties A core : pas de	Bér érées s du CGI érées du CGI)	An Datt dan xerçant u	S se de débu s le régim ne activit	our les plus- cositifs : t d'activité (e visé ci-ava é de plus o	-values à (ou de creant :	à long est diff (art. 39 à long (art. 15 long term Date de un des éation)	terme do férée de 2 quindect terme ex 51 septies ne imposab e création régimes v	ont l'impor 2 ans 2 ans des I-1 du onérées B du CGI oles au taux (ou d'entrisés ci-av	ou cc s n° 2	6 :			
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (Revenus de capitaux 2- Plus- à long term values à au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du CG 3- Exonération et a (cocher la case ci-desso Entreprise nouvelle, art. 44 Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies :	S RELA N DES tice report of x mobil te imposa 16 % sign abatten bus corres sexies : quindecid	des lignes 4 iers (y con ble ments epondant à vot Activité éligil des jeunes er Entreprises	TS D' 446 ou npris l Active art. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 4.	47 de l' les créd oratique tion) vité exerce 44 octies o exonératio es innova- tablisseme ez cocher e	à à à (() () () () () () () () () () () () ()	DN (Cee exe 2035 impôt) (along term long term art. 238 qu long term art. 151 sep r le bénéfic cone franch 44 octies A aveur rt. 44 sexie 'employant ise et compli	B) B e exoné e e exoné e e exoné ties A c e e exoné s A : s A :	Bér Bér érées es du CGI érées du CGI) ine salariés es cases sui	And Date dan vantes. W	s de débus s le régimene activit	oositifs : t d'activité (e visé ci-ava é de plus œ ainsi disj	-values à (ou de creant :	à long est diff (art. 39 à long (art. 15 long term Date de un des éation)	terme do férée de 2 quindect terme ex 51 septies ne imposable e création régimes volusieurs e de la décl	ont l'impos 2 ans 2 ans des I-1 du onérées B du CGI oles au taux (ou d'entrisés ci-av	ou ce son° 2 :	042) ns			
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (Revenus de capitaux 2- Plus- à long term values à long term exonérée (art. 151 septies du CG 3- Exonération et a (cocher la case ci-desso Entreprise nouvelle, art. 44 Entreprise nouvelle, art. 44 Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies :	S RELA N DES tice report of x mobil te imposa 16 % sign abatten bus corres sexies : quindecid	des lignes 4 iers (y con ble	TS D' 446 ou npris I Activant. 4. Activant.	47 de l' les créd pratique tion) vité exercé 44 octies de sinnoval tablisseme ez cocher de l'entrepris	à à () à à () à à () à à () () à à () ()	impôt) (cere 2035) impôt) (cere	B) D e exoné cites A c c e c e exoné s A c pas de léter les	Bér érées ex du CGI érées du CGI) ine	And Data data vantes. W	s de débus le régime activit ous serez	our les plus- positifs : t d'activité (e visé ci-ava é de plus o a ainsi disj	-values à (ou de creant :	à long est diff (art. 39 à long (art. 15 long term Date de un des éation)	terme do férée de 2 quindecire terme ex 51 septies me imposable e création régimes volusieurs c de la décla tri ligne Ex	ont l'impos 2 ans 2 ans des I-1 du onérées B du CGI oles au taux (ou d'entrisés ci-av	ou ce son° 2 :	042) ns			
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (se de l'entreprise de monte de m	S RELA N DES tice report of x mobil te imposa 16 % sign abatten bus corres sexies : quindecid	des lignes 4 iers (y con ble ments e e pondant à vot Activité éligil des jeunes et Entreprises missions,	TS D' 446 ou npris I Activant. 4. Activant.	47 de l' les créd pratique tion) vité exercé 44 octies de sinnoval tablisseme ez cocher de l'entrepris	à à () à à () à à () à à () () à à () ()	impôt) (cere 2035) impôt) (cere	B) D e exoné cites A c c e c e exoné s A c pas de léter les	Bér érées ex du CGI érées du CGI) ine	And Data data vantes. W	s de débus le régime activit ous serez	our les plus- positifs : t d'activité (e visé ci-ava é de plus o a ainsi disj	-values à (ou de creant :	à long est difficant. 19 à long (art. 19 long term Date de un des éation)	terme do férée de 2 quindec terme ex 51 septies me imposable e création régimes volusieurs c de la décl	ont l'impor 2 ans 2 ans B du CGI Ou d'ent visés ci-av	ou ce son° 2 :	042) ns			
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (se devenus de capitaux 2- Plus- à long term values de au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du Co. 3- Exonération et a (cocher la case ci-desso Entreprise nouvelle, art. 44 Entreprise nouvelle, art. 44 Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies:	S RELA N DES tice report of x mobil te imposa 16 % sign abatten bus corres sexies : quindecid	des lignes 4 iers (y con ble	TS D' 446 ou npris I Activant. 4. Activant.	47 de l' les créd pratique tion) vité exercé 44 octies de sinnoval tablisseme ez cocher de l'entrepris	à à () à à () à à () à à () () à à () ()	impôt) (cere 2035) impôt) (cere	B) D e exoné cites A c c e c e exoné s A c pas de léter les	Bér érées ex du CGI érées du CGI) ine	And Data data vantes. W	s de débus le régime activit ous serez	our les plus- positifs : t d'activité (e visé ci-ava é de plus o a ainsi disj	-values à (ou de creant :	à long est diff (art. 39 à long (art. 15 long term Date de un des éation)	terme do férée de 2 quindecire terme ex 51 septies me imposable e création régimes volusieurs c de la décla tri ligne Ex	ont l'impor 2 ans 2 ans 2 des B du CGI oles au taux (ou d'entrisés ci-av communes aration 1.	ou ce s n° 2 :	6 : ns			
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (1) Revenus de capitaux 2- Plus- à long term values ① au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du CG 3- Exonération et a (cocher la case ci-desso Entreprise nouvelle, art. 44 Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies:	S RELA V DES tice report of a model of the imposa 16 % abatten sexies : quindecid a	des lignes diers (y contible d	TS D' 446 ou npris l Activa	47 de l' les créd pratique tion) vité exerce 44 octies o exonératio es innova: tablisseme ez cocher d' l'entrepris	anne its d' à à (() () () () () () () () (DN (Cee exe 2035 impôt) (along term long term art. 238 qu long term art. 151 sep r le bénéfic cone franch 44 octies A aveur rt. 44 sexie. 'employant ise et compli	B) B e exoné e exoné e e coné tites A c e : s A : s A :	Bér Bér	And Date dan exerçant uvantes. Vo	s de débus se régim- ne activit	our les plus- cositifs : t d'activité (e visé ci-ava é de plus o z ainsi disj	-values à (ou de creant :	à long est diff (art. 39 à long (art. 15 long term Date de un des éation) Date de un des éation) is dans pudépôt Repoi	terme do férée de 2 quindect terme ex 51 septies ne imposable création régimes volusieurs c de la décl	ont l'impor 2 ans èes I-1 du onérées B du CGI oles au taux (ou d'entrisés ci-av communes aration 1	ou ce s n° 2 i	ns	cours d'		
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (se devenus de capitaux 2- Plus- à long term values de au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du Co. 3- Exonération et a (cocher la case ci-desso Entreprise nouvelle, art. 44 Entreprise nouvelle, art. 44 Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies:	S RELA V DES tice report of a model of the imposa 16 % abatten sexies : quindecid a	des lignes diers (y contible d	TS D' 446 ou npris I Activant. 4. Activant	47 de l'es créd des créd des créd de l'es cr	its d'anne its d'anne its d'a a a a a a a a a a a a a a a a a a a	impôt) (certical exception of the content of the co	B) D e exoné indecie e	Bér Bér érées es du CGI érées du CGI) ine [And Dat dan xerçant uvantes. V	s de débus le régimene activit ous serez	oositifs: t d'activité (e visé ci-ava é de plus c a ainsi disj	-values à (ou de creant :	à long est diff (art. 39 à long (art. 15 long term Date de un des éation) Date de un des éation) is dans pudépôt Repoi	terme do férée de 2 quindect terme ex 51 septies ne imposable création régimes volusieurs c de la décl	ont l'impor 2 ans èes I-1 du onérées B du CGI oles au taux (ou d'entrisés ci-av communes aration 1	ou ce s n° 2 i	ns	cours d'		
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (1) Revenus de capitaux 2- Plus- à long term values ① au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du CG 3- Exonération et a (cocher la case ci-desso Entreprise nouvelle, art. 44 Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies:	S RELA V DES tice report of a model of the imposa 16 % abatten sexies : quindecid a	des lignes diers (y con ble lignes et lignes e	TS D' 446 ou npris l Activant. Act	47 de l' les créd les créd pratique tion) vité exerce 44 octies o exonératio es innova: tablisseme ez cocher de l'entrepris	anne its d' à à () à () () () () () () () () () () () () ()	DN (Cee exe 2035 impôt) (long terme art. 238 qu long terme art. 151 sep r le bénéfic cone franch 44 octies A aveur rt. 44 sexie. l'employant ise et compli	B) B e exoné e exoné e e exoné nue e exoné nue e exoné s A c e : s A : s A : s A :	Bér Bér érées es du CGI érées du CGI) ine salariés es cases sui	And Date dan exerçant uvantes. Vo	s de débus s le régimene activit	our les plus- cositifs : t d'activité (e visé ci-ava é de plus o z ainsi disj	-values à (ou de creant :	à long est diff (art. 39 à long (art. 15 long term Date de un des éation) Date de un des éation) is dans pudépôt Repoi	terme do férée de 2 quindect terme ex 51 septies me imposable création régimes volusieurs c de la décl	ont l'impor 2 ans èes I-1 du onérées B du CGI oles au taux (ou d'entrisés ci-av communes aration 1	ou ce s n° 2 i	ns	cours d'		
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (1) Revenus de capitaux 2- Plus- à long term values ① au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du CG 3- Exonération et a (cocher la case ci-desso Entreprise nouvelle, art. 44 Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies:	S RELA V DES tice report of a model of the imposa 16 % abatten sexies : quindecid a	des lignes diers (y con ble lignes et lignes e	TS D' 446 ou npris l Activant. Act	47 de l' les créd les créd pratique tion) vité exerce 44 octies o exonératio es innova: tablisseme ez cocher de l'entrepris	anne its d' à à () à () () () () () () () () () () () () ()	DN (Cee exe 2035 impôt) (long terme art. 238 qu long terme art. 151 sep r le bénéfic cone franch 44 octies A aveur rt. 44 sexie. l'employant ise et compli	B) B e exoné e exoné e e exoné nue e exoné nue e exoné s A c e : s A : s A : s A :	Bér Bér érées es du CGI érées du CGI) ine salariés es cases sui	And Date dan exerçant uvantes. Vo	s de débus s le régimene activit	our les plus- cositifs : t d'activité (e visé ci-ava é de plus o z ainsi disj	-values à (ou de creant :	à long est diff (art. 39 à long (art. 15 long term Date de un des éation) Date de un des éation) is dans pudépôt Repoi	terme do férée de 2 quindect terme ex 51 septies me imposable création régimes volusieurs c de la décl	ont l'impor 2 ans èes I-1 du onérées B du CGI oles au taux (ou d'entrisés ci-av communes aration 1	ou ce s n° 2 i	ns	cours d'		
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (1) Revenus de capitaux 2- Plus- à long term values ① au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du CG 3- Exonération et a (cocher la case ci-desso Entreprise nouvelle, art. 44 Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies:	S RELA V DES tice report of a model of the imposa 16 % abatten sexies : quindecid a	des lignes diers (y con ble lignes et lignes e	TS D' 446 ou npris l Activant. Act	47 de l' les créd les créd pratique tion) vité exerce 44 octies o exonératio es innova: tablisseme ez cocher de l'entrepris	anne its d' à à () à () () () () () () () () () () () () ()	DN (Cee exe 2035 impôt) (long terme art. 238 qu long terme art. 151 sep r le bénéfic cone franch 44 octies A aveur rt. 44 sexie. l'employant ise et compli	B) B e exoné e exoné e e exoné nue e exoné nue e exoné s A c e : s A : s A : s A :	Bér Bér érées es du CGI érées du CGI) ine salariés es cases sui	And Date dan exerçant uvantes. Vo	s de débus s le régimene activit	our les plus- cositifs : t d'activité (e visé ci-ava é de plus o z ainsi disj	-values à (ou de creant :	à long est diff (art. 39 à long (art. 15 long term Date de un des éation) Date de un des éation) is dans pudépôt Repoi	terme do férée de 2 quindect terme ex 51 septies me imposable création régimes volusieurs c de la décl	ont l'impor 2 ans èes I-1 du onérées B du CGI oles au taux (ou d'entrisés ci-av communes aration 1	ou ce s n° 2 i	ns	cours d'		
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (1) Revenus de capitaux 2- Plus- à long term values © au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du CG 3- Exonération et a (cocher la case ci-desso Entreprise nouvelle, art. 44 Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies : 4- Cotisation sur le valeur ajoutée de l'entreprise Association agréée N° d'agrément Nom, adresse et téléple	S RELA V DES tice report of the imposa allowing the imposa abatter bus corres sexies: quindecid a hone du	des lignes 4 iers (y con ble ble ble and the pondant à vot and the	TS D' 446 ou npris l Activant. Act	47 de l' les créd les créd pratique tion) vité exerce 44 octies o exonératio es innova: tablisseme ez cocher de l'entrepris	anne its d' à à () à () () () () () () () () () () () () ()	DN (Cee exe 2035 impôt) (long terme long terme long terme art. 238 qu long terme art. 151 sep r le bénéfic cone franch 44 octies A aveur rt. 44 sexie. temployant ise et compliance sesociation	B) B e exoné e exoné e e coné e e e coné e e e exoné s A c e e s A : s A : s A :	Bér Bér érées es du CGI érées du CGI) ine salariés es cases sui	And Date dan exerçant uvantes. Vo	sutres disperented by the service of	our les plus- cositifs : t d'activité (e visé ci-ava é de plus o z ainsi disj	-values à (ou de creant :	à long est diff (art. 39 à long (art. 15 long term Date de un des éation) Date de un des éation) is dans pudépôt Repoi	terme do férée de 2 quindect terme ex 51 septies me imposable création régimes volusieurs c de la décl	ont l'impor 2 ans èes I-1 du onérées B du CGI oles au taux (ou d'entrisés ci-av communes aration 1	ou ce s n° 2 i	ns	cours d'		
• d'une société civile de mo RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATION voir renvois à la no 1- Résultat fiscal (1) Revenus de capitaux 2- Plus- à long terme values © au taux de à long terme exonérée (art. 151 septies du CG 3- Exonération et a (cocher la case ci-desso Entreprise nouvelle, art. 44 Entreprise nouvelle, art. 44 Zones franches DOM, art. 44 quaterdectes :	S RELA V DES tice report of the imposa allowing the imposa abatter bus corres sexies: quindecid a hone du	des lignes 4 iers (y con ble ble ble and the pondant à vot and the	TS D' 446 ou npris l Activant. Act	47 de l' les créd les créd pratique tion) vité exerce 44 octies o exonératio es innova: tablisseme ez cocher de l'entrepris	anne its d' à à () à () () () () () () () () () () () () ()	DN (Cee exe 2035 impôt) (cee long term long term art. 238 qu long term art. 151 sep r le bénéfic cone franch 44 octies A aveur rt. 44 sexie 'employant ase et compliance M D D	B) B e exoné e exoné e e exoné e e exoné e e exoné s A c pas de léter les linis S c e s c LINIS C e E C LA F	Bér Bér érées s du CGI érées du CGI) ine salariés e s cases sui	Du Buis S Publin	s de débus le régime ne activit ous serez	our les plus- cositifs : t d'activité (e visé ci-ava é de plus o z ainsi disj	-values à (ou de creant :	à long est diff (art. 39 à long (art. 15 long term Date de un des éation) Date de un des éation) is dans pudépôt Repoi	terme do férée de 2 quindect terme ex 51 septies me imposable création régimes volusieurs c de la décl	ont l'impor 2 ans èes I-1 du onérées B du CGI oles au taux (ou d'entrisés ci-av communes aration 1	ou ce s n° 2 i	ns	cours d'		

REVENUS 2010

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE DGI N° 2035 SU (2011)											
NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION :											
N° SIRET											
SERVICES ASSURÉS PAR VOU	J S de façon réguliè	re et rémunérés par	des salaires :								
Désignation des employeurs	ésignation des employeurs Montant o										
PERSONNEL SALARIÉ A			<u>'</u>								
Nombre total de salariés :	dont handica	pés : dont	apprentis :	Société civi	ile de moyens :	– des salariés	,				
Montant brut des salaires (extrait de la déclaration DADS 1 de 2010) : - quote-part vous incombant :											
I - IMMOBILISATIONS ET A	MORTISSEMENT	S B		'							
Nature des immobilisations	Date d'acquisit ou de mise		Montant de la T.V.A.	Base amortissable	Mode et taux d'amortissement*	Montant des a	amortissements				
(ou éléments décomposés)	en service	comprise	déduite	col 2 – col 3		antérieurs	de l'année				
	1	2	3	4	5	6	7				
Fraction d'amortissement revenant à l'associé d'une société civile de moyens	В										
Total du tableau B											
Report du total de la dernière annexe B											
Total général	Total général — A										
Véhicules inscrits au registre des immobilisations : utilisation du barème forfaitaire (cf. cadre 7 de l'annexe 2035 B) B Dotation nette de l'année à reporter ligne CH de l'annexe 2035 B (A – B)											
Dotation nette de l'année à	reporter ligne CI	de l'annexe 203	5 B (A – B) —			—					

^{*} Mode d'amortissement : indiquer "L" pour les amortissements linéaires, "D" pour les amortissements dégressifs, E pour les amortissements exceptionnels.

REVENUS 2010

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE											2035 SUITE 2011)			
NOM ET PRENOMS ou DÉNOMINATION :														
N° SIRET														
II - DÉTERMINAT	ION DES PLUS ET	Γ MOINS-VA	LUES C											
Nature des immo		Val d'ori	eur gine	Amortissements	Valeur résiduelle d		Prix de cession		Plus ou moins-val		ins-values			
		d'acquisition	de cession	1		2		3	4		à court ter	me	à long terme	
											<u> </u>		0	
												\dashv		
												\dashv		
Pl	us ou moins-value 1	 nette à court to	erme (à repo	rter ligs	ne CB	ou CK de l'anne	exe 203	35 B) —		—				
												_		
Vous optez pour l'étale montant pour lequel l'	ment de la plus-value	à court terme :	→			Plus-value nette (à reporter page	à long t	erme impos	able			>		
	Plus-values à court t									ios 🙆	G	1 3-1	l- 45-1 2025)	
Article 151 septies	Flus-values a court (Article 238 qui	indecies			Article 151 <i>septi</i>	ies	ing terme e	Xoner	Arti	icle 238 <i>quindeci</i>		a déclaration 2035)	
du CGI		du CGI				du CGI Article 151 <i>septi</i>	es A			Art	CGIicle 151 <i>septies</i> B			
du CGI						du CGI du CGI					CGI			
TT -								0						
III - RÉPARTITION	N DES RESULTATS	S ENTRE LES	ASSOCIES		au re	serve aux soc	ietes)		San and the					
None	nuku una da astatta	4		ns les		Répartition du résultat fiscal				.1011				
Nom,	Prénom, domicile	des associes		Parts dans les résultats en %		Quote-part	Charges professionnelles					de net	la plus-value te à long terme	
				P _e		du résultat		ndividuelles		Mor	ntant net			
				-										
									\perp					
				_										
Report	des totaux de la d	ernière anne	exe											
	Totany													

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

COMMENT SE PRÉSENTE LA DÉCLARATION

L'imprimé 2035 K est, dans sa présentation préidentifiée, constitué d'une chemise comportant les éléments suivants :

- en 1^{re} page, les données de la déclaration elle-même et en page 2 les tableaux relatifs aux immobilisations et leurs amortissements; en page 3, le tableau servant à la détermination des plus-values;
- les annexes 2035 AK et 2035 BK sur lesquelles sont portés les éléments servant à la détermination du résultat;
- la notice 2035 NOT K.

Cette déclaration doit être retirée auprès du service des impôts* par les contribuables dans les cas de cession, cessation, décès, ... en cours d'année.

Les contribuables qui le désirent peuvent se procurer les modèles en continu auprès des imprimeurs agréés.

Cas particuliers:

- les sociétés, associations et groupements (non passibles de l'impôt sur les sociétés) doivent, par ailleurs, remplir les annexes suivantes :
- l'état de répartition des résultats entre les associés figurant en page 3 (une annexe supplémentaire portant le n° 2035 AS est à leur disposition sur internet : www.impots.gouv.fr);
- les annexes 2035 FK et GK permettant respectivement de décrire la composition du capital social, les filiales et les participations;
- l'annexe 2035 E constitue une aide pour le calcul du plafonnement de la cotisation de contribution économique territoriale en fonction de la valeur ajoutée prévu à l'article 1647 B *sexies* du même code. L'imprimé 2035 E est à retirer directement auprès du service des impôts.

PERSONNES TENUES DE SOUSCRIRE LA DÉCLARATION

Les imprimés n°s 2035K, 2035 AK, 2035 BK, et le cas échéant les imprimés 2035 E, 2035 FK, 2035 GK, sont à utiliser par toutes les personnes, sociétés ou groupements non soumis à l'impôt sur les sociétés qui perçoivent des revenus non commerciaux et qui sont placés sous le régime de la déclaration contrôlée.

Ce régime s'applique à titre obligatoire :

- aux officiers publics et ministériels en ce qui concerne les bénéfices provenant de leur charge ou office;
- aux contribuables dont les bénéfices proviennent de la production littéraire, scientifique, artistique ou de la pratique d'un sport et qui choisissent de déterminer leur bénéfice d'après la moyenne des recettes et des dépenses de plusieurs années consécutives;
- aux contribuables dont les recettes annuelles excèdent 32 100 € hors T.V.A. sous réserve des dispositions de l'article 102 *ter* du CGI permettant, pour les contribuables bénéficiant du régime déclaratif spécial et sous certaines conditions, de continuer à appliquer ce régime au titre des deux premières années au cours desquelles le seuil de 32 100 € est dépassé. Cette limite s'apprécie en tenant compte de l'ensemble des recettes, non commerciales et commerciales, réalisées dans une même entreprise;
- aux titulaires de bénéfices non commerciaux redevables de la T.V.A. qui optent pour un régime réel pour l'imposition de leur chiffre d'affaires;
- aux personnes qui, réalisant dans une même entreprise des recettes non commerciales et commerciales, optent pour un régime réel d'imposition de leur bénéfice commercial;
- aux personnes qui, à titre habituel ou professionnel, effectuent en France ou à l'étranger, directement ou par personne interposée, des opérations sur les marchés à terme d'instruments financiers ou de marchandises et/ou sur les marchés d'options négociables, sur les bons d'option, ainsi que les parts de fonds commun d'intervention sur les marchés à terme (FCIMT) lorsque l'option pour le régime des BIC n'est pas possible (opérations habituelles effectuées à titre non professionnel) ou n'a pas été exercée (professionnel n'ayant pas opté).

Les autres détenteurs de revenus non commerciaux peuvent opter pour le régime de la déclaration contrôlée. La souscription de l'imprimé n° 2035 et de ses annexes vaut option;

• aux sociétés, associations et groupements exerçant une activité non commerciale.

Cas particuliers:

Les contribuables qui disposent de revenus provenant d'activités non commerciales non professionnelles, en plus de ceux provenant d'une ou plusieurs activités non commerciales exercées à titre professionnel, de charges et offices, etc., lorsqu'ils n'ont pas la qualité de commerçants, et qui relèvent du régime de la déclaration contrôlée, doivent souscrire une déclaration n° 2035 distincte faisant apparaître les recettes et les dépenses afférentes à ces activités. En effet, les déficits constatés dans les activités autres que professionnelles ne peuvent être imputés sur le revenu global mais seulement sur les bénéfices tirés d'activités semblables durant la même année ou les six années suivantes. Ces bénéfices (ou déficits) sont à reporter sur la déclaration d'ensemble des revenus n° 2042 C.

OÙ ET QUAND DÉPOSER VOTRE DÉCLARATION

Modalités de dépôt des déclarations : – déclaration 2035 K en un seul exemplaire ;

- les imprimés 2035 AK et 2035 BK en deux exemplaires (les exemplaires destinés à l'administration);
- le cas échéant l'imprimé 2035 E, en deux exemplaires (les exemplaires destinés à l'administration):
- le cas échéant les imprimés 2035 AS, 2035 FK, 2035 GK en un seul exemplaire;
- date et lieu de déclaration : à souscrire au service des impôts* dont dépend le lieu d'activité au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1^{er} Mai, soit le 3 Mai 2011.

ARRONDIS FISCAUX

La base imposable et le montant de l'impôt sont arrondis à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1.

* (Selon le mode d'organisation du service dont relève l'entreprise, il s'agira du service des impôts des entreprises ou de la Direction des grandes entreprises.)

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.